

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF240 ABATTANTS DE WC
Président : M. Olivier PLAS, SIAMP
Secrétaire : Stéphane FATIS, gestionnaire d'application CSTB
Vice Président : M. Jean-Marie FRANCO, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant							
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)				
				date nomination n +3 ans	date nomination n +4 ans	date nomination n +5 ans				date nomination n +3 ans	date nomination n +4 ans	date nomination n +5 ans		
Collège Fabricants* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 10	M. Gérard ETAIX	DUBOURGEL	10/09/18											
	M. Frédéric THOME	S.A.S. OLFA	01/04/20				Mme Estelle MAISONNEUVE	S.A.S. OLFA	15/11/18					
	M. Olivier PLAS	SIAMP	23/11/17				M. Frédéric GIROD	SIAMP	23/11/17					
	M. Erol AMADO	JAPAR	23/11/17											
	M. Jean-François MAGNIN	WDI	23/11/17											
Collège Utilisateurs/ Consommateurs/Pre scripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel 3 à 10	Mme Claire AUBAULT	DSC	23/11/17				Mme Caroline MOLIN	DSC	23/11/17					
	Mme Valérie LEROUX	H'PROM	01/04/20											
	M. Hubert MAITRE	AFISB	23/11/17											
Collège Organismes techniques et administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel 3 à 10	Mme Anna BARANSKI	AFNOR Normalisation	23/11/17											
	Mme BOUVIER Sandrine	AFNOR Certification	23/05/18				Mme Christine KERTESZ	AFNOR Certification	23/11/17					
	Mme Marie-Christine ROGER	DGALN	23/11/17											
	M. Jean-Marie FRANCO	CSTB	23/11/17											

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidence (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n°21 approuvée le : 1^{er} avril 2020
Par le responsable d'application (nom, visa) Martine TRUFFERT